

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTERRE - 9201 - Documents comptables  
(B-S) - Dépôt le 18/12/2024 - 61096 - 2000 B 04982 - 399 467 927 - COHERIS

## Comptes sociaux

### 1.1 Bilan et compte de résultat

#### ACTIF – en milliers d’euros

Note			31/12/2021	31/12/2020	
	Brut	Amort Provis.	Net	Net	
	Immobilisations incorporelles				
	• Frais de recherche et développement	37 647	34 236	3 411	3 610
	• Concessions, brevets, licences, marques	686	683	3	18
	• Fonds commercial	8 356	3 060	5 296	5 296
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes sur incorporelles				
	Immobilisations corporelles	1 073	860	213	112
	Participations				
	Autres immobilisations financières	315		315	294
1.2.3.1	<b>TOTAL IMMOBILISE</b>	<b>48 076</b>	<b>38 839</b>	<b>9 237</b>	<b>9 329</b>
	Stock produits finis				
	Avances et acomptes versés sur commande	3		3	3
	Créances clients et comptes rattachés	7 835	92	7 743	6 874
	Autres créances	9 440		9 440	852
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	1 594	26	1 568	5 292
	Charges constatées d'avance	121		121	269
1.2.3.2	<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>19 003</b>	<b>117</b>	<b>18 886</b>	<b>13 301</b>
	Charges à répartir sur plusieurs exercices				
	<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>67 079</b>	<b>38 956</b>	<b>28 123</b>	<b>22 630</b>

**PASSIF– en milliers d'euros**

Note	31/12/2021	31/12/2020
1.2.4.1 Capital	2 274	2 274
Prime d'émission, de fusion et d'apport	11 651	11 651
Réserve légale	227	227
Autres réserves	425	425
Report à nouveau	(4 075)	(2 046)
Résultat de l'exercice	1 022	(2 029)
<b>I SITUATION NETTE TOTALE</b>	<b>11 525</b>	<b>10 503</b>
<b>II AUTRES FONDS PROPRES</b>		
1.2.4.2 Provisions pour risques et charges	215	459
<b>III PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>215</b>	<b>459</b>
<b>1.2.4.3 DETTES FINANCIERES</b>		
• Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 357	2 389
• Emprunts et dettes financières divers et associés	343	315
<b>1.2.4.4 DETTES D'EXPLOITATION</b>		
• Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 022	895
• Dettes fiscales et sociales	7 397	4 996
• Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	51	
<b>DETTES DIVERSES</b>		
• Autres dettes	418	122
1.2.4.5 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	4 795	2 953
<b>IV DETTES</b>	<b>16 383</b>	<b>11 668</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>28 123</b>	<b>22 630</b>

**COMPTE DE RESULTAT – en milliers d’euros**

Note	31/12/2021	31/12/2020
1.2.5.1 Ventes de marchandises		
Production vendue : services	12 396	11 401
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>	<b>12 396</b>	<b>11 401</b>
Production stockée		
Production immobilisée	2 117	2 149
Subvention d'exploitation		
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges	3	30
Autres produits		2
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>14 516</b>	<b>13 582</b>
Achats de marchandises	72	110
1.2.5.2 Autres achats et charges externes	3 399	2 896
Impôts, taxes et versements assimilés	265	324
1.2.5.3 Salaires et traitements	5 435	6 640
Charges sociales	2 350	3 033
Dotations d'exploitation :		
- Sur immobilisations : amortissements et provisions	2 412	2 480
- Sur actif circulant : dotation aux provisions		63
- Pour risques et charges : dotation aux provisions		
Autres charges	77	78
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>14 011</b>	<b>15 624</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>505</b>	<b>(2 041)</b>
<b>1.2.5.4 BENEFICE ATTRIBUE OU PERTE SUPPORTEE</b>		<b>(1)</b>
Autres intérêts et produits assimilés	56	
Reprises sur prov. et transferts de charges.		
Produits nets sur cessions de valeurs mob. de placement.		
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>56</b>	
Dotations financières sur amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	38	12
Autre charges financières		
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIERES</b>	<b>(38)</b>	<b>(13)</b>
<b>1.2.5.5 RESULTAT FINANCIER</b>	<b>18</b>	<b>(13)</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>	<b>523</b>	<b>(2 053)</b>
Produits exceptionnels :		
- Rep. prov. et transfert de charges	293	
- sur opérations de gestion	5	
- sur opérations en capital		1
Autres produits exceptionnels		
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>299</b>	<b>1</b>
Charges exceptionnelles :		
- sur opérations de gestion	360	374
- sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	40	242
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>(400)</b>	<b>(616)</b>
<b>1.2.5.6 RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(101)</b>	<b>(616)</b>
1.2.5.7 Impôts sur les bénéfices	601	640
Participation des salariés		
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>1 022</b>	<b>(2 029)</b>

## 1.2 Annexe aux comptes sociaux

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels. Elle comporte des éléments complémentaires au bilan et au compte de résultat, de façon à ce que l'ensemble donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise. Les éléments d'information qui ne présentent pas un caractère significatif ne sont pas mentionnés.

Sauf indication contraire, tous les tableaux sont en milliers d'euros.

Durée de l'exercice 2021 et de l'exercice précédent : 12 mois.

Total du bilan avant répartition du résultat : 28 123 milliers d'euros.

Résultat (gain) : 1 022 milliers d'euros.

### 1.2.1 Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice arrêtés au 31 décembre 2021 ont été établis conformément aux dispositions du Règlement de l'Autorité des Normes comptables n°2018-07 du 10 décembre 2018, modifiant le règlement n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général.

#### 1.2.1.1 Principes

Les principes suivants ont notamment été appliqués :

- indépendance des exercices,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- continuité de l'exploitation,

Conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

#### 1.2.1.2 Règles et méthodes comptables

##### Immobilisations incorporelles

Elles comprennent essentiellement :

- les frais de recherche et développement : ils sont évalués au coût de production sur la base des temps passés par les développeurs à l'exclusion du temps de supervision.

Les heures produites sont valorisées à partir des salaires, augmentés des charges sociales par application d'un coefficient de charges.

Ils sont amortis sur une durée de 3 ans selon le mode linéaire.

- des licences intégrées dans les logiciels produits par Coheris. Elles sont évaluées au coût d'acquisition. Elles sont amorties sur une durée de 3 ans selon le mode linéaire.

- des fonds de commerce constitués de clientèle, de contrats d'exploitation et de droit au bail. Ces éléments sont revus tous les ans pour s'assurer qu'aucune dépréciation ne doit être constatée (cf. Test de dépréciation).

##### Immobilisations corporelles

Il s'agit des matériels informatiques et téléphoniques utilisés par la société ainsi que du mobilier et du matériel de bureau comptabilisés à leur coût historique.

Les durées et les modes d'amortissement sont les suivants :

Logiciels	1 à 3 ans linéaire
Installations	5 ans linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 à 4 ans linéaire
Mobilier de bureau	2 à 7 ans linéaire

### Immobilisations financières

Les participations figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition. Une provision est constituée lorsque la valeur d'inventaire de la participation, déterminée d'après plusieurs critères (capitaux propres, plus-values latentes, rentabilité, perspectives, ...) est inférieure à la valeur comptable.

Lors de chaque arrêté, les indices d'éventuelles pertes de valeur des actifs concernés sont examinés. Si des changements significatifs défavorables apparaissent et au minimum une fois par an, un test de valorisation est effectué et un amortissement exceptionnel est comptabilisé en cas de perte de valeur (cf. Test de dépréciation).

La société a décidé, conformément aux règles applicables sur les actifs, d'activer les frais d'acquisitions sur titres et de les amortir sur une durée de 5 ans au moyen d'un amortissement dérogatoire.

### Test de dépréciation

L'ensemble des départements R&D, avant-vente, commerce, intégration et expertise étant communs et uniques à tous les produits, la valeur d'usage des actifs incorporels et notamment des fonds de commerce figurant au bilan est estimée de manière globale dans le cadre d'un test de dépréciation unique portant sur l'actif économique de Coheris.

Le test de valorisation est mis en œuvre selon la méthode de l'actualisation des cash flows futurs (DCF) dont les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

- élaboration d'un Business Plan à 5 ans qui repose sur le budget 2022 et une projection sur les 4 années suivantes,
- taux de croissance à l'infini à 1% au-delà,
- taux d'actualisation indexé sur le taux sans risque OAT à 10 ans, la prime de risque du secteur, la prime de risque société et le Bêta de la société au 31/12/2021, le taux d'actualisation retenu est de 10,99 % (le taux d'actualisation retenu au 31/12/2020 était de 10,99 %).

Le Business Plan intègre :

- les impacts du changement de modèle de vente des licences (mode licences perpétuelles en licences annuelles / abonnement) sur les gammes CRM Suite et Nomad/Merch. Le taux de croissance moyen des revenus est de 5 % sur la période du Business Plan,
- les coûts liés à la structure nécessaire à la poursuite du développement, de l'innovation et du maintien des logiciels,
- le Crédit Impôt Recherche sur la base d'une valeur de 200 K€ correspondant à une hypothèse de durcissement des critères d'éligibilité des projets de R&D à ce dispositif fiscal,
- un IS normatif à 25 % dans la valeur terminale.

La valeur d'utilité déterminée à partir de ces hypothèses ne fait pas ressortir de valeur des actifs inférieure à celle inscrite dans les comptes sociaux au 31/12/2021.

Des tests de sensibilité ont été réalisés à +/- 0,5% sur le taux d'actualisation et le taux de croissance à l'infini.

Dans ces conditions, aucune dépréciation n'est à constater au 31 décembre 2021.

### Créances clients

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque des risques prévisibles de non-recouvrement apparaissent.

### Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites à l'actif à leur coût d'acquisition. A la clôture de chaque exercice, elles sont évaluées sur la base du cours du dernier jour de cotation de l'exercice et le cas échéant, une provision pour dépréciation peut être constatée.

### Provisions pour risques et charges

Les risques et charges probables identifiés à la clôture de l'exercice, principalement les litiges, font l'objet de provisions. Leur évaluation repose sur la meilleure estimation de la société.

### Chiffre d'affaires et produits constatés d'avance

L'activité d'édition de logiciels faisant généralement l'objet de contrats distincts de licence, de maintenance et de services associés, les droits d'utilisation (licences revendues ou licences de produits Coheris) sont comptabilisés dès leur livraison.

Le chiffre d'affaires lié à la mise à disposition de nos licences en mode abonnement (hébergées ou non hébergées) est généralement reconnu linéairement sur la durée du contrat.

Les prestations faisant l'objet d'un contrat au forfait sont enregistrées selon la méthode à l'avancement. L'avancement est mesuré au prorata des coûts dépensés rapportés aux coûts à terminaison des contrats ; en conséquence, lorsque l'avancement est supérieur au montant des factures émises, une facture à établir est comptabilisée ; a contrario, lorsque les factures émises sont d'un montant supérieur au stade d'avancement, un produit constaté d'avance est enregistré.

Dans le cas exceptionnel où les services associés seraient considérés comme essentiels au fonctionnement du progiciel (modifications essentielles des caractéristiques techniques et/ou fonctionnelles intrinsèques du produit), le projet serait considéré dans son ensemble et serait comptabilisé suivant la méthode à l'avancement.

Depuis l'exercice 2020, Coheris a fait évoluer son business model, en développant des revenus récurrents en mode annual licences à la place des ventes de licences perpétuelles. Désormais, l'indicateur suivi est le stock de revenus récurrents en base annuelle (ARR).

Dans le cadre de son activité, Coheris a conclu une convention en date du 06/01/2020 de mise à disposition de personnel ainsi qu'une convention en date du 01/07/2020 de mise à disposition des locaux.

Coheris a refacturé aux différentes sociétés du groupe ChapsVision des frais correspondants à la mise à disposition de personnel et à la mise à disposition des locaux.

### Indemnités de départ en retraite

Les indemnités de départ en retraite sont mentionnées en engagements hors bilan. Elles sont calculées selon la méthode de répartition des droits au prorata de l'ancienneté.

Les principales hypothèses qui ont été retenues sont les suivantes :

- calcul des droits selon la convention collective Syntec,
- âge de départ à la retraite 65 ans,
- taux de charges sociales : 48 %
- table de mortalité : INSEE F 2008-2010
- taux de sortie variable selon l'âge,
- taux d'augmentation annuel moyen des salaires : 5% jusqu'à 40 ans, 2% au-delà,
- taux d'actualisation de 1%.

### Crédit d'impôt recherche (CIR)

Les travaux de recherche et développement mis en œuvre dans le cadre de la conception des produits peuvent être éligibles au Crédit Impôt Recherche. Chaque année, une étude est menée sur l'ensemble des travaux réalisés pour identifier ceux qui sont éligibles au dispositif. Ce travail de recensement est mis en œuvre avec l'appui d'un cabinet externe spécialisé. Ce montant est comptabilisé au compte de résultat sur la ligne Impôt sur les bénéfices.

## 1.2.2 Événements significatifs de l'exercice et post exercice

### 1.2.2.1 Événements de l'exercice 2021

En 2021, COHERIS enregistre un chiffre d'affaires de 12,4 M€ qui intègre 0,8 M€ de refacturation intragroupe.

Le chiffre d'affaires « business » ressort donc à 11,6 M€ en hausse de +5,8 % par rapport à 2020. La transformation du business model qui a été engagée dès 2020, s'est poursuivie en 2021.

Ainsi, COHERIS affiche une croissance significative de +95 % des revenus récurrents en mode annual licences. Les ventes de licences perpétuelles, ainsi que les revenus associés de maintenance, qui ne correspondent plus au modèle de distribution des logiciels de la société, sont en recul comme anticipé.

Le stock de revenus récurrents en base annuelle (ARR) est en hausse de +23 % par rapport au 31 décembre 2020.

Le chiffre d'affaires relatif aux prestations de services progresse de +6% à 4,6 M€ en 2021.

Les mesures prises par la société (télétravail pour l'ensemble des équipes et pas de recours à l'activité partielle) ont permis de limiter l'impact de la crise lié à la Covid-19 sur l'activité.

Coheris a signé un nouveau bail qui annule et remplace l'ancien bail pour les locaux de Suresnes au 4 rue du Port aux Vins 92150 Suresnes, pour une durée de neuf années à compter du 1er juillet 2021.

### 1.2.2.2 Evénements postérieurs à l'exercice

La société a maintenu les mesures prises en 2021 afin de conserver un niveau d'activité quasi normal. Dans le cadre du conflit entre l'Ukraine et la Russie, la société n'a pas identifié d'opérations dans ces deux pays. Par ailleurs, il est prématuré à ce stade d'analyser les conséquences financières qui pourraient découler sur l'activité de la société suite aux sanctions économiques prononcées à l'encontre de la Russie par les pays de l'Union Européenne.

## 1.2.3 Notes sur le bilan actif

### 1.2.3.1 Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont les suivants.

Valeurs Brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
- Frais recherche et développement	35 713	2 117	-184	37 646
- Concessions, brevets, etc.	688		-2	686
- Fonds commercial	8 356			8 356
<b>Immobilisations corporelles</b>	1 641	183	-751	1 073
Participations	0			0
Autres Immobilisations financières	294	21		315
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>46 692</b>	<b>2 321</b>	<b>-937</b>	<b>48 076</b>

Amortissements, provisions	A l'ouverture	Dotation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	35 834	2 330	-186	37 979
Immobilisations corporelles	1 529	82	-751	860
Immobilisations financières	0			0
<b>TOTAL AMORTISSEMENTS</b>	<b>37 363</b>	<b>2 412</b>	<b>-937</b>	<b>38 839</b>

<b>TOTAL VALEURS NETTES</b>	<b>9 329</b>			<b>9 237</b>
-----------------------------	--------------	--	--	--------------

### Frais de recherche et de développement

Ces frais sont constitués des salaires et charges sur salaires imputés sur les logiciels développés par la société.

Les frais de recherche et développement sont liés aux investissements sur les produits des gammes :

- Coheris CRM (gamme de logiciels dans le domaine du CRM orientés service client et Marketing),
- Coheris Nomad (gamme de logiciels de gestion de forces de vente et merchandising),
- Coheris Liberty (gamme de logiciels de Business Intelligence)
- Coheris SPAD (gamme de logiciels de Datamining et Data Quality Management).

### **Concessions, brevets, licences, marques**

Il s'agit des droits d'utilisation des licences utilisées par la société.

### **Fonds commercial :**

Il est issu de la fusion des sociétés Coheris FDV, Coheris Harry et SPAD.

Aucune dépréciation n'est à constater au 31 décembre 2021. (Cf. 1.2.1.2 § Tests de dépréciation).

### **Immobilisations corporelles**

Il s'agit du mobilier, du matériel de bureau et des ordinateurs, du réseau et des aménagements.

### **Autres immobilisations financières**

Il s'agit de dépôts de garantie dans le cadre d'un contrat de tenue de marché géré par la société de bourse Gilbert Dupont (152 K€), ainsi que les dépôts de garantie relatifs aux locaux du siège de la société et des différents établissements (163 K€).

## 1.2.3.2 Actif circulant

### **Créances clients**

Clients et comptes rattachés, valeur nette : 7 743 K€.

L'échéancier des créances se présente comme suit :

	Total	Non échues	<2 mois	<12 mois	>12 mois
Créances clients brutes	6 450	5 691	516	233	10
Clients Douteux	44				44
FAE	1 340	1 340			
Dépréciations *	(92)	(54)			(38)
<b>Créances clients nettes</b>	<b>7 743</b>	<b>6 977</b>	<b>516</b>	<b>233</b>	<b>17</b>

Les provisions ont évolué de la manière suivante au cours de l'exercice :

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
<b>Provisions pour dépréciation des comptes clients</b>	95		3	92

Au 31 décembre 2021, il n'existe pas d'effet escompté non échu.

### **Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan**

Clients factures à établir, selon la méthode à l'avancement (Cf. 1.2.1.2) 1 340 K€

### **Autres créances**

Ce poste comprend :

	31/12/21	31/12/20
Personnel	19	16
État, IS et taxes sur le chiffre d'affaires	980	806
Fournisseurs débiteurs	2	26
Autres créances	8 439	4
<b>TOTAL</b>	<b>9 440</b>	<b>852</b>

La rubrique Etat IS intègre notamment la créance de Crédit Impôt Recherche et Crédit Impôt Innovation de l'exercice 2021 pour un montant de 601 K€ dont le remboursement devrait intervenir au plus tard sur l'exercice 2022.

Au cours du premier semestre 2021, il a été mis en place une convention de cash pooling avec ChapsVision. Le poste Autres créances augmente sous l'effet du cash pooling (transfert de disponibilités à autres créances pour 8 028 K€).

### Valeurs mobilières de placement

Néant.

### Charges constatées d'avance

Cette rubrique ne contient que des charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'entreprise.

## 1.2.4 Notes sur le bilan passif

### 1.2.4.1 Capital social et prime d'émission de fusion et d'apport

Au 31 décembre 2021, le capital de la société s'élève à 2 274 230 € correspondant à 5 685 575 actions.

Le tableau suivant présente la variation en 2020 des capitaux propres de la société.

	A fin 2020	Augmentation	Diminution	A fin 2021
Capital	2 274			2 274
Prime d'émission, de fusion et d'apport	11 652			11 652
Réserve légale	227			227
Autres réserves	425			425
Report à nouveau	(2 046)		(2 029)	(4 075)
Résultat	(2 029)	1 022	2 029	1 022
<b>Capitaux propres</b>	<b>10 503</b>	<b>1 022</b>	<b>0</b>	<b>11 525</b>

### 1.2.4.2 Provisions pour risques et charges

	A l'ouverture	Variation de périmètre	Dotation	Reprise		A la clôture
				Avec utilisation	Sans utilisation	
Provisions pour charges	0					0
Provision pour litiges	459		40	265	19	215
<b>Total</b>	<b>459</b>		<b>40</b>	<b>265</b>	<b>19</b>	<b>215</b>

A la connaissance de la société, les litiges connus ne nécessitent pas de provisionnement supplémentaire dans les comptes au 31/12/2021.

### 1.2.4.3 Échéance des dettes

	Montant brut	A 1 an au +	+ 1 an – 5 ans	A + de 5 ans
Établissements de crédit	2 357	24	2 333	
Dettes financières diverses	343	343		
Fournisseurs	1 022	1 022		
Dettes fiscales et sociales	7 397	7 397		
Autres dettes	418	418		
<b>TOTAL</b>	<b>11 537</b>	<b>9 204</b>	<b>2 333</b>	

En décembre 2020, Coheris a encaissé un Prêt Garanti par l'Etat pour un montant de 2 M€.

Les dettes financières diverses comprennent notamment 305 K€ de comptes bloqués de participation rémunérés au taux de 6%.

Par ailleurs, dans le cadre de sa participation au projet OFS (Open Food System), Coheris bénéficie d'avances remboursables sous conditions de revenus futurs. Compte tenu des éléments à la connaissance de la société, le remboursement ne devrait pas intervenir avant 2022. Au 31/12/2021, le montant reçu de Bpifrance au titre de ces avances est de 333 K€. En 2018, Coheris a contracté un emprunt pour financer des matériels informatiques pour un montant de 123 K€ (capital restant dû au 31/12/2021 : 5 K€) au taux fixe de 0,85 % sur une durée de 48 mois de remboursement.

#### 1.2.4.4 Charges à payer incluses dans les dettes d'exploitation

Fournisseurs (Factures non parvenues) : 514 K€ (327 K€ au 31/12/20)

Les dettes fiscales et sociales se décomposent comme suit :

	31/12/21	31/12/20
Congés payés et RTT	576	767
Organismes sociaux	3 673	1 705
Charges à payer organismes sociaux	659	633
Provisions primes et commissions	704	508
Réserve de Participation	15	15
Autres dettes sociales	41	22
TVA	1 574	1 225
Impôts et taxes divers à payer	155	120
<b>TOTAL</b>	<b>7 397</b>	<b>4 996</b>

#### 1.2.4.5 Produits constatés d'avance

Cette rubrique contient notamment les factures émises d'avance en fin d'année 2021 dans le cadre de contrats maintenance 2022 pour 4 795 K€ (cf. 1.2.1.2 § Chiffre d'affaires et produits constatés d'avance).

### 1.2.5 Notes sur le compte de résultat

#### 1.2.5.1 Ventilation du Chiffre d'affaires :

Le compte de résultat distingue :

	31/12/21	31/12/20
Licences internes	2 753	1 668
Maintenance	4 236	4 909
Services associés	4 587	4 414
Refacturations diverses <sup>(1)</sup>	820	410
<b>TOTAL</b>	<b>12 396</b>	<b>11 401</b>

<sup>(1)</sup> Il s'agit des refacturations à la maison mère et aux sociétés du groupe ChapsVision. Ces refacturations qui comprennent les frais de personnel et les loyers, ont eu lieu pour la première fois sur l'exercice 2020.

La ventilation du chiffre d'affaires s'établit comme suit par pays d'origine de facturation :

	31/12/21	31/12/20
France	12 396	11 401
<b>TOTAL</b>	<b>12 396</b>	<b>11 401</b>

### 1.2.5.2 Autres achats et charges externes

Ce poste s'élève à 3 399 K€ (2 896 K€ en 2020) et comprend pour 1 872 K€ (1 251 K€ en 2020) d'achat de sous-traitance.

Les autres postes d'achats sont :

	31/12/21	31/12/20
Entretien divers	125	148
Locations et charges liées	839	761
Assurances	47	46
Transports et déplacements, véhicules	65	71
Honoraires	175	299
Télécommunications	97	79
Publicité, communication	45	49
Divers	135	194
<b>TOTAL</b>	<b>1 527</b>	<b>1 646</b>

### 1.2.5.3 Salaires et traitements – effectifs de la société

Ce poste s'élève à 7 785 K€ (9 673 K€ en 2020).

L'effectif de la société Coheris au 31/12/2021 est de 75 collaborateurs (contre 102 au 31/12/2020), dont 4 directeurs, 67 cadres et 3 agents de maîtrise, employés. Coheris compte également 1 apprenti au 31/12/2021 (contre 1 au 31/12/2020).

Au cours de l'exercice, l'effectif salarié moyen a été de 78 collaborateurs (contre 109 au 31/12/2020).

### 1.2.5.4 Charges et produits financier

Le résultat financier est positif à 18 K€ (négatif à hauteur de 13 K€ en 2020).

Il comprend :

	31/12/21	31/12/20
Dotation/Reprise nette sur titres autocontrôlés		
Intérêts payés	(38)	(13)
Intérêts reçus	56	
Différences de change		
<b>TOTAL</b>	<b>18</b>	<b>(13)</b>

### 1.2.5.5 Charges et produits exceptionnels

Le résultat est négatif à -101 K€ contre -616 K€ en 2020.

Il comprend notamment :

	31/12/21	31/12/20
VNC		
Dotations et reprises exceptionnelles	244	(242)
Autres charges exceptionnelles	(360)	(374)
Autres produits exceptionnels	15	1
<b>TOTAL</b>	<b>(101)</b>	<b>(616)</b>

En 2020, les charges exceptionnelles intègrent principalement des coûts en lien avec des opérations de restructuration chez Coheris démarrées au cours du second semestre 2020.

En 2021, le résultat exceptionnel concerne essentiellement la finalisation des opérations de restructuration démarrées en 2020.

## 1.2.5.6 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt (1)	Résultat après impôt
Résultat courant	523		523
Résultat exceptionnel + CIR	499		499
<b>Total</b>	<b>1 022</b>		<b>1 022</b>

(1) Après retraitements fiscaux

La société a enregistré sur l'exercice d'un Crédit d'Impôt Recherche pour un montant de 601 K€ correspondant à ses travaux de recherche sur les développements éligibles au dispositif pour ses gammes de produits CRM, BI et Datamining.

## 1.2.5.7 Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

	31/12/21	31/12/20
Décalages temporaires	23	28
Déficits fiscaux reportables	14 448	14 879
<b>TOTAL</b>	<b>14 471</b>	<b>14 907</b>
IS A 25 %	3 612	4 173

## 1.2.6 Autres informations

## 1.2.6.1 Informations relatives aux parties liées

**Mandataire social dirigeant :**

Depuis de sa nomination en tant que Président Directeur Général de Coheris le 6 novembre 2019, Monsieur Olivier Dellenbach a renoncé à toute forme de rémunération au titre de ce mandat.

Président-Directeur Général	2021		2020	
	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés sur l'année calendaire	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés sur l'année calendaire
Rémunération fixe	0	0	0	0
Rémunération variable	0	0	0	0
Indemnité départ	0	0	0	0
Indemnité transactionnelle	0	0	0	0
Avantages en nature	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## Actions Gratuites de performance en cours d'attribution

Décision d'AGM	Date d'attribution	Nombre d'actions gratuites de performance	Juste valeur (à l'attribution)	Date d'attribution définitive	Délai de conservation
12 <sup>ème</sup> résolution AGM du 27/06/18	29/01/2019	71 000	108 630 €	29/01/2020	1 an à compter de l'attribution définitive

**Mandataires sociaux non dirigeant :**

En 2021, les montants bruts des jetons de présence versés aux Administrateurs au titre de l'exercice 2020 (en €) sont les suivants :

Jacques Behr	16 000
Gildas Mathurin	11 200
Beatrice Dellenbach	16 000
Laëtitia Beillard	17 000
<b>TOTAL</b>	<b>60 200</b>

**1.2.6.2 Actions gratuites sous conditions de performance**

Un plan d'Attribution d'Actions Gratuites de performance (AGA) a été mis en œuvre par le Conseil d'Administration conformément à la 12<sup>ème</sup> résolution approuvée lors de l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2018, résolution qui délègue tous pouvoirs au Conseil d'Administration, pour une durée de 24 mois, pour procéder à des attributions d'actions gratuites sous conditions de performance dans la limite de 170.000 actions soit environ 3 % du capital social. Ces attributions d'actions gratuites sous conditions de performance sont réalisées avec des actions émises et détenues par la société, sans dilution pour les actionnaires, au profit des mandataires sociaux et des salariés de la société membres du Comité de Direction.

Dans sa séance de 29 janvier 2019, le Conseil d'Administration, faisant usage de la délégation donnée par l'AGM du 27 juin 2019, a attribué à Mme Nathalie Rouvet Lazare, dans le cadre de son package de rémunération pour l'année 2019, un nombre total de 71.000 actions gratuites sous conditions de performance pouvant aller jusqu'à 116.000 actions gratuites en cas de surperformance sur l'exercice 2019.

Le Conseil d'Administration, lors de sa séance du 22 octobre 2019, a constaté que changement de contrôle constituait une exception à la condition de présence, conformément à l'article 3.2.2 e) du plan, et que dès lors les actions seraient livrées à l'issue des 1 an, que les bénéficiaires soient encore présents dans la société à cette date ou non. Ce sont 71.000 actions qui ont été attribuées définitivement au terme de la période d'acquisition à Mme Nathalie Rouvet Lazare, soit le 29 janvier 2020 pour une valeur de 153.360 € (cours du 29 janvier 2020 à 2,16 €). La période de conservation est d'une durée d'un an à compter du 29 janvier 2020.

Par ailleurs, en date du 27 mars 2019, une attribution de 44.004 actions gratuites sous conditions de performance a été décidée au profit de certains salariés, membres du Codir, non mandataires, faisant partie des 10 personnes les mieux rémunérées et au titre d'un dispositif de rétention. Le Conseil d'Administration, lors de sa séance du 22 octobre 2019, a constaté que changement de contrôle constituait une exception à la condition de présence, conformément à l'article 3.2.2 e) du plan, et que dès lors les actions seraient livrées à l'issue des 1 an, que les bénéficiaires soient encore présents dans la société à cette date ou non. Ce sont 44.004 actions qui ont été attribuées définitivement à ces salariés, membres du Codir, au terme de la période d'acquisition d'une durée d'un an et pour une valeur de 77.007 € (cours du 29 mars 2020 à 1,75 €). Ces actions seront ensuite cessibles au-delà d'un délai de conservation d'un an à partir de la date d'attribution définitive fixée au 27 mars 2020.

La juste valeur comptable de ces actions gratuites de performance (ci-après AGA) a été déterminée sur la base du nombre d'actions qui seront acquises et valorisées au cours de l'action au jour de la décision d'attribution. Cette juste valeur étant ensuite étalée comptablement dans les comptes sur la durée d'attribution définitive. Au titre de 2019, une charge de 160 K€ de juste valeur des AGA ainsi qu'une provision pour cotisations sociales de 37 K€ ont été comptabilisées. L'engagement total figurant au passif s'élève à 197 K€ dont 160 K€ en provisions pour risques et charges et 37 K€ en dettes sociales.

**1.2.6.3 Engagements hors bilan**

Les engagements relatifs aux départs en retraite ont été estimés à un montant de 978 K€ (940K€ en 2020).

**1.2.6.4 Litiges**

Les litiges ont fait l'objet de provisions en fonction du risque estimé.

A la connaissance de la société, il n'existe pas de litige dont le risque envisagé nécessiterait un provisionnement supplémentaire dans les comptes au 31/12/21.

## 1.2.6.5 Honoraires Commissaires aux Comptes

En milliers d'€uro	Audit Fiderec				Grant Thornton			
	Montants		%		Montants		%	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Certifications des comptes annuels	27,5	27,2	85%	84%	27,5	27,2	85%	84%
Services autres que la certification des comptes	5	5	15%	16%	5	5	15%	16%
<b>TOTAL</b>	<b>32,5</b>	<b>32,2</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>32,5</b>	<b>32,2</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

**« COHERIS »**  
**Société Anonyme au capital de 2 274 230 euros**  
**Siège social : 4, rue du Port aux Vins – 92150 Suresnes**  
**399 467 927 RCS Nanterre**

(Ci-après la « Société »)

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**  
**EN DATE DU 29 JUIN 2022**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL**

(...)

**« DEUXIEME RÉOLUTION »**

L'Assemblée Générale,

statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

approuve la proposition d'affectation du bénéfice de l'exercice 2021 faite par le Conseil d'Administration et décide d'affecter le bénéfice de 1 022 172,83 € de la manière suivante :

Résultat Net comptable : ..... 1 022 172,83 €  
Affecté de la manière suivante :  
Au compte report à nouveau : ..... 1 022 172,83 €

Le montant du compte « Report à nouveau » est ainsi porté à – 3 053 154,15 €.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des 3 derniers exercices sont les suivants :

31 décembre 2018 : 0,03 € par action  
31 décembre 2019 : Néant  
31 décembre 2020 : Néant

Cette résolution est adoptée à 100 % de voix.

(...)

**HUITIEME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale,

statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration,

sur proposition du Conseil d'Administration,

renouvelle Monsieur Olivier Dellenbach, de nationalité française, né le 17/02/1961, demeurant au 48, Rue Georges Mandel – 75016 Paris, France, en qualité d'Administrateur.

Monsieur Olivier Dellenbach exercera ses fonctions conformément à l'article 13 des Statuts pour une durée de six années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Cette résolution est adoptée à 100 % de voix.

#### **NEUVIEME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale,

statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration,

sur proposition du Conseil d'Administration,

renouvelle Madame Béatrice Dellenbach, de nationalité française, née le 16/04/1967, demeurant au 48, Rue Georges Mandel – 75016 Paris, France, en qualité d'Administrateur.

Madame Béatrice Dellenbach exercera ses fonctions conformément à l'article 13 des Statuts pour une durée de six années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Cette résolution est adoptée à 100 % de voix.

#### **DIXIEME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale,

statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration,

sur proposition du Conseil d'Administration,

renouvelle Madame Laëtitia Beillard, de nationalité française, née le 16/05/1975, demeurant au 6 rue Benouville, 75116 Paris, France, en qualité d'Administrateur.

Madame Laëtitia Beillard exercera ses fonctions conformément à l'article 13 des Statuts pour une durée de six années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Cette résolution est adoptée à 100 % de voix.

#### **ONZIEME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale,

statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,  
après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration,  
sur proposition du Conseil d'Administration,

renouvelle Monsieur Gildas Mathurin, de nationalité française, né le 18/07/1962, demeurant au 9  
impasse de la petite hupée 35400 Saint-Malo, France, en qualité d'Administrateur.

Monsieur Gildas Mathurin exercera ses fonctions conformément à l'article 13 des Statuts pour une  
durée de six années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de  
l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Cette résolution est adoptée à 100 % de voix. »

(...)

*Établi par voie électronique conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil, par l'intermédiaire  
de la plateforme « DocuSign. »*

*Pour extrait certifié conforme,*

---

Le Président du conseil d'administration  
**Monsieur Olivier Dellenbach**

Signé par :  
**OLIVIER DELLENBACH**  
430CAF774E91436...

---

# Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

## **Coheris**

Société anonyme  
au capital de 2 274 230 €  
4, rue du Port aux Vins  
92150 Suresnes

**Exercice clos le 31 décembre 2021**

## **Grant Thornton**

### **Commissaire aux comptes**

29, rue du Pont  
92200 Neuilly-sur-Seine

## **Fiderec Audit**

### **Commissaire aux comptes**

160 bis, rue de Paris  
92645 Boulogne-Billancourt

# Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

## Coheris

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux actionnaires de la société Coheris,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Coheris relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

### Fondement de l'opinion

#### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

### **Justification des appréciations – Points clés de l'audit**

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### Evaluation des fonds de commerce

Notes « Immobilisations incorporelles » et « Test de dépréciation » du § 1.2.1.2 « Règles et méthodes comptables » de l'annexe

#### Risque identifié

Les fonds de commerce de la société Coheris, constitués de clientèle, de droits d'exploitation et de droits au bail, s'établissent à 5,3 M€ en valeur nette au 31 décembre 2021.

L'ensemble des départements R&D, avant-vente, commerce, intégration et expertise étant commun et unique à tous les produits, la valeur d'usage des actifs incorporels et notamment des fonds de commerce est estimée de manière globale dans le cadre d'un test de dépréciation unique portant sur l'actif économique de Coheris.

Ce test de dépréciation effectué par la direction intègre une part importante de jugements et d'hypothèses, portant notamment sur :

- les flux de trésorerie futurs,
- le taux d'actualisation (WACC) et les taux de croissance moyen et à long terme utilisés pour la projection de ces flux.

En conséquence, une variation dans ces hypothèses est susceptible de modifier la valeur recouvrable des fonds de commerce.

Nous avons donc considéré que la valorisation des fonds de commerce constituait un point clé de l'audit.

#### Notre réponse

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre du test de perte de valeur réalisé par la Société.

Nous avons obtenu le dernier business plan de la Direction ainsi que le test de dépréciation et sur la base de ces informations, nous avons réalisé les procédures suivantes :

- Nous avons apprécié le caractère raisonnable des principales données et hypothèses clés, notamment par entretien, pour :
  - les perspectives d'activité établies par la direction et validées par le conseil d'administration, afin d'en évaluer la correcte traduction dans les prévisions de flux de trésorerie ;
  - les performances réalisées par rapport aux résultats prévus dans les précédentes prévisions de flux de trésorerie ;
  - le taux de croissance à long terme.
- Nous avons vérifié l'exactitude arithmétique de l'évaluation retenue par la Société.
- Nous avons apprécié, avec l'appui de nos spécialistes en évaluation, le taux d'actualisation retenu (WACC).
- Nous avons obtenu et examiné les analyses de sensibilité effectuées par la direction. Nous avons également effectué nos propres calculs de sensibilité, pour corroborer les analyses de la Société.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

#### ***Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires***

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

#### ***Informations relatives au gouvernement d'entreprise***

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L. 22-10-10 et L. 22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

#### ***Autres informations***

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

## **Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires**

### ***Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel***

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n°2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

### ***Désignation des commissaires aux comptes***

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Coheris par l'assemblée générale du 30 juin 2017 pour Grant Thornton et dans les statuts constitutifs de la société en 1994 pour la société Fiderec Audit.

Au 31 décembre 2021, Grant Thornton était dans la 5<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption et le cabinet Fiderec Audit dans la 27<sup>ème</sup> année, dont 20 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

### ***Rapport au comité d'audit***

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-sur-Seine et Boulogne-Billancourt, le 9 mai 2022

Les commissaires aux comptes

**Grant Thornton**  
**Membre français de Grant Thornton**  
**International**



Laurent Bouby  
Associé

**Fiderec Audit**



Adrien Lechevalier  
Associé

## Comptes sociaux

### 1.1 Bilan et compte de résultat

#### ACTIF – en milliers d’euros

Note			31/12/2021	31/12/2020	
	Brut	Amort Provis.	Net	Net	
	Immobilisations incorporelles				
	• Frais de recherche et développement	37 647	34 236	3 411	3 610
	• Concessions, brevets, licences, marques	686	683	3	18
	• Fonds commercial	8 356	3 060	5 296	5 296
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes sur incorporelles				
	Immobilisations corporelles	1 073	860	213	112
	Participations				
	Autres immobilisations financières	315		315	294
1.2.3.1	<b>TOTAL IMMOBILISE</b>	<b>48 076</b>	<b>38 839</b>	<b>9 237</b>	<b>9 329</b>
	Stock produits finis				
	Avances et acomptes versés sur commande	10		10	11
	Créances clients et comptes rattachés	3		3	3
	Autres créances	7 835	92	7 743	6 874
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	9 440		9 440	852
	Charges constatées d'avance	1 594	26	1 568	5 292
		121		121	269
1.2.3.2	<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>19 003</b>	<b>117</b>	<b>18 886</b>	<b>13 301</b>
	Charges à répartir sur plusieurs exercices				
	<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>67 079</b>	<b>38 956</b>	<b>28 123</b>	<b>22 630</b>

**PASSIF– en milliers d'euros**

Note	31/12/2021	31/12/2020
1.2.4.1 Capital	2 274	2 274
Prime d'émission, de fusion et d'apport	11 651	11 651
Réserve légale	227	227
Autres réserves	425	425
Report à nouveau	(4 075)	(2 046)
Résultat de l'exercice	1 022	(2 029)
<b>I SITUATION NETTE TOTALE</b>	<b>11 525</b>	<b>10 503</b>
<b>II AUTRES FONDS PROPRES</b>		
1.2.4.2 Provisions pour risques et charges	215	459
<b>III PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>215</b>	<b>459</b>
<b>1.2.4.3 DETTES FINANCIERES</b>		
• Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 357	2 389
• Emprunts et dettes financières divers et associés	343	315
<b>1.2.4.4 DETTES D'EXPLOITATION</b>		
• Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 022	895
• Dettes fiscales et sociales	7 397	4 996
• Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	51	
<b>DETTES DIVERSES</b>		
• Autres dettes	418	122
1.2.4.5 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	4 795	2 953
<b>IV DETTES</b>	<b>16 383</b>	<b>11 668</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>28 123</b>	<b>22 630</b>

## COMPTES DE RESULTAT – en milliers d’euros

Note	31/12/2021	31/12/2020
1.2.5.1 Ventes de marchandises		
Production vendue : services	12 396	11 401
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>	<b>12 396</b>	<b>11 401</b>
Production stockée		
Production immobilisée	2 117	2 149
Subvention d'exploitation		
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges	3	30
Autres produits		2
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>14 516</b>	<b>13 582</b>
Achats de marchandises	72	110
1.2.5.2 Autres achats et charges externes	3 399	2 896
Impôts, taxes et versements assimilés	265	324
1.2.5.3 Salaires et traitements	5 435	6 640
Charges sociales	2 350	3 033
Dotations d'exploitation :		
- Sur immobilisations : amortissements et provisions	2 412	2 480
- Sur actif circulant : dotation aux provisions		63
- Pour risques et charges : dotation aux provisions		
Autres charges	77	78
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>14 011</b>	<b>15 624</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>505</b>	<b>(2 041)</b>
<b>1.2.5.4 BENEFICE ATTRIBUE OU PERTE SUPPORTEE</b>		<b>(1)</b>
Autres intérêts et produits assimilés	56	
Reprises sur prov. et transferts de charges.		
Produits nets sur cessions de valeurs mob. de placement.		
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>56</b>	
Dotations financières sur amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	38	12
Autre charges financières		
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIERES</b>	<b>(38)</b>	<b>(13)</b>
<b>1.2.5.5 RESULTAT FINANCIER</b>	<b>18</b>	<b>(13)</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>	<b>523</b>	<b>(2 053)</b>
Produits exceptionnels :		
- Rep. prov. et transfert de charges	293	
- sur opérations de gestion	5	
- sur opérations en capital		1
Autres produits exceptionnels		
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>299</b>	<b>1</b>
Charges exceptionnelles :		
- sur opérations de gestion	360	374
- sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	40	242
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>(400)</b>	<b>(616)</b>
<b>1.2.5.6 RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(101)</b>	<b>(616)</b>
1.2.5.7 Impôts sur les bénéfices	601	640
Participation des salariés		
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>1 022</b>	<b>(2 029)</b>

## 1.2 Annexe aux comptes sociaux

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels. Elle comporte des éléments complémentaires au bilan et au compte de résultat, de façon à ce que l'ensemble donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise. Les éléments d'information qui ne présentent pas un caractère significatif ne sont pas mentionnés.

Sauf indication contraire, tous les tableaux sont en milliers d'euros.

Durée de l'exercice 2021 et de l'exercice précédent : 12 mois.

Total du bilan avant répartition du résultat : 28 123 milliers d'euros.

Résultat (gain) : 1 022 milliers d'euros.

### 1.2.1 Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice arrêtés au 31 décembre 2021 ont été établis conformément aux dispositions du Règlement de l'Autorité des Normes comptables n°2018-07 du 10 décembre 2018, modifiant le règlement n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général.

#### 1.2.1.1 Principes

Les principes suivants ont notamment été appliqués :

- indépendance des exercices,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- continuité de l'exploitation,

Conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

#### 1.2.1.2 Règles et méthodes comptables

##### **Immobilisations incorporelles**

Elles comprennent essentiellement :

- les frais de recherche et développement : ils sont évalués au coût de production sur la base des temps passés par les développeurs à l'exclusion du temps de supervision.

Les heures produites sont valorisées à partir des salaires, augmentés des charges sociales par application d'un coefficient de charges.

Ils sont amortis sur une durée de 3 ans selon le mode linéaire.

- des licences intégrées dans les logiciels produits par Coheris. Elles sont évaluées au coût d'acquisition. Elles sont amorties sur une durée de 3 ans selon le mode linéaire.

- des fonds de commerce constitués de clientèle, de contrats d'exploitation et de droit au bail. Ces éléments sont revus tous les ans pour s'assurer qu'aucune dépréciation ne doit être constatée (cf. Test de dépréciation).

##### **Immobilisations corporelles**

Il s'agit des matériels informatiques et téléphoniques utilisés par la société ainsi que du mobilier et du matériel de bureau comptabilisés à leur coût historique.

Les durées et les modes d'amortissement sont les suivants :

Logiciels	1 à 3 ans linéaire
Installations	5 ans linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 à 4 ans linéaire
Mobilier de bureau	2 à 7 ans linéaire

### Immobilisations financières

Les participations figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition. Une provision est constituée lorsque la valeur d'inventaire de la participation, déterminée d'après plusieurs critères (capitaux propres, plus-values latentes, rentabilité, perspectives, ...) est inférieure à la valeur comptable.

Lors de chaque arrêté, les indices d'éventuelles pertes de valeur des actifs concernés sont examinés. Si des changements significatifs défavorables apparaissent et au minimum une fois par an, un test de valorisation est effectué et un amortissement exceptionnel est comptabilisé en cas de perte de valeur (cf. Test de dépréciation).

La société a décidé, conformément aux règles applicables sur les actifs, d'activer les frais d'acquisitions sur titres et de les amortir sur une durée de 5 ans au moyen d'un amortissement dérogatoire.

### Test de dépréciation

L'ensemble des départements R&D, avant-vente, commerce, intégration et expertise étant communs et uniques à tous les produits, la valeur d'usage des actifs incorporels et notamment des fonds de commerce figurant au bilan est estimée de manière globale dans le cadre d'un test de dépréciation unique portant sur l'actif économique de Coheris.

Le test de valorisation est mis en œuvre selon la méthode de l'actualisation des cash flows futurs (DCF) dont les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

- élaboration d'un Business Plan à 5 ans qui repose sur le budget 2022 et une projection sur les 4 années suivantes,
- taux de croissance à l'infini à 1% au-delà,
- taux d'actualisation indexé sur le taux sans risque OAT à 10 ans, la prime de risque du secteur, la prime de risque société et le Bêta de la société au 31/12/2021, le taux d'actualisation retenu est de 10,99 % (le taux d'actualisation retenu au 31/12/2020 était de 10,99 %).

Le Business Plan intègre :

- les impacts du changement de modèle de vente des licences (mode licences perpétuelles en licences annuelles / abonnement) sur les gammes CRM Suite et Nomad/Merch. Le taux de croissance moyen des revenus est de 5 % sur la période du Business Plan,
- les coûts liés à la structure nécessaire à la poursuite du développement, de l'innovation et du maintien des logiciels,
- le Crédit Impôt Recherche sur la base d'une valeur de 200 K€ correspondant à une hypothèse de durcissement des critères d'éligibilité des projets de R&D à ce dispositif fiscal,
- un IS normatif à 25 % dans la valeur terminale.

La valeur d'utilité déterminée à partir de ces hypothèses ne fait pas ressortir de valeur des actifs inférieure à celle inscrite dans les comptes sociaux au 31/12/2021.

Des tests de sensibilité ont été réalisés à +/- 0,5% sur le taux d'actualisation et le taux de croissance à l'infini.

Dans ces conditions, aucune dépréciation n'est à constater au 31 décembre 2021.

### Créances clients

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque des risques prévisibles de non-recouvrement apparaissent.

### Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites à l'actif à leur coût d'acquisition. A la clôture de chaque exercice, elles sont évaluées sur la base du cours du dernier jour de cotation de l'exercice et le cas échéant, une provision pour dépréciation peut être constatée.

### Provisions pour risques et charges

Les risques et charges probables identifiés à la clôture de l'exercice, principalement les litiges, font l'objet de provisions. Leur évaluation repose sur la meilleure estimation de la société.

### Chiffre d'affaires et produits constatés d'avance

L'activité d'édition de logiciels faisant généralement l'objet de contrats distincts de licence, de maintenance et de services associés, les droits d'utilisation (licences revendues ou licences de produits Coheris) sont comptabilisés dès leur livraison.

Le chiffre d'affaires lié à la mise à disposition de nos licences en mode abonnement (hébergées ou non hébergées) est généralement reconnu linéairement sur la durée du contrat.

Les prestations faisant l'objet d'un contrat au forfait sont enregistrées selon la méthode à l'avancement. L'avancement est mesuré au prorata des coûts dépensés rapportés aux coûts à terminaison des contrats ; en conséquence, lorsque l'avancement est supérieur au montant des factures émises, une facture à établir est comptabilisée ; a contrario, lorsque les factures émises sont d'un montant supérieur au stade d'avancement, un produit constaté d'avance est enregistré.

Dans le cas exceptionnel où les services associés seraient considérés comme essentiels au fonctionnement du progiciel (modifications essentielles des caractéristiques techniques et/ou fonctionnelles intrinsèques du produit), le projet serait considéré dans son ensemble et serait comptabilisé suivant la méthode à l'avancement.

Depuis l'exercice 2020, Coheris a fait évoluer son business model, en développant des revenus récurrents en mode annual licences à la place des ventes de licences perpétuelles. Désormais, l'indicateur suivi est le stock de revenus récurrents en base annuelle (ARR).

Dans le cadre de son activité, Coheris a conclu une convention en date du 06/01/2020 de mise à disposition de personnel ainsi qu'une convention en date du 01/07/2020 de mise à disposition des locaux.

Coheris a refacturé aux différentes sociétés du groupe ChapsVision des frais correspondants à la mise à disposition de personnel et à la mise à disposition des locaux.

### Indemnités de départ en retraite

Les indemnités de départ en retraite sont mentionnées en engagements hors bilan. Elles sont calculées selon la méthode de répartition des droits au prorata de l'ancienneté.

Les principales hypothèses qui ont été retenues sont les suivantes :

- calcul des droits selon la convention collective Syntec,
- âge de départ à la retraite 65 ans,
- taux de charges sociales : 48 %
- table de mortalité : INSEE F 2008-2010
- taux de sortie variable selon l'âge,
- taux d'augmentation annuel moyen des salaires : 5% jusqu'à 40 ans, 2% au-delà,
- taux d'actualisation de 1%.

### Crédit d'impôt recherche (CIR)

Les travaux de recherche et développement mis en œuvre dans le cadre de la conception des produits peuvent être éligibles au Crédit Impôt Recherche. Chaque année, une étude est menée sur l'ensemble des travaux réalisés pour identifier ceux qui sont éligibles au dispositif. Ce travail de recensement est mis en œuvre avec l'appui d'un cabinet externe spécialisé. Ce montant est comptabilisé au compte de résultat sur la ligne Impôt sur les bénéfices.

## 1.2.2 Événements significatifs de l'exercice et post exercice

### 1.2.2.1 Événements de l'exercice 2021

En 2021, COHERIS enregistre un chiffre d'affaires de 12,4 M€ qui intègre 0,8 M€ de refacturation intragroupe.

Le chiffre d'affaires « business » ressort donc à 11,6 M€ en hausse de +5,8 % par rapport à 2020. La transformation du business model qui a été engagée dès 2020, s'est poursuivie en 2021.

Ainsi, COHERIS affiche une croissance significative de +95 % des revenus récurrents en mode annual licences. Les ventes de licences perpétuelles, ainsi que les revenus associés de maintenance, qui ne correspondent plus au modèle de distribution des logiciels de la société, sont en recul comme anticipé.

Le stock de revenus récurrents en base annuelle (ARR) est en hausse de +23 % par rapport au 31 décembre 2020.

Le chiffre d'affaires relatif aux prestations de services progresse de +6% à 4,6 M€ en 2021.

Les mesures prises par la société (télétravail pour l'ensemble des équipes et pas de recours à l'activité partielle) ont permis de limiter l'impact de la crise lié à la Covid-19 sur l'activité.

Coheris a signé un nouveau bail qui annule et remplace l'ancien bail pour les locaux de Suresnes au 4 rue du Port aux Vins 92150 Suresnes, pour une durée de neuf années à compter du 1er juillet 2021.

### 1.2.2.2 Evénements postérieurs à l'exercice

La société a maintenu les mesures prises en 2021 afin de conserver un niveau d'activité quasi normal. Dans le cadre du conflit entre l'Ukraine et la Russie, la société n'a pas identifié d'opérations dans ces deux pays. Par ailleurs, il est prématuré à ce stade d'analyser les conséquences financières qui pourraient découler sur l'activité de la société suite aux sanctions économiques prononcées à l'encontre de la Russie par les pays de l'Union Européenne.

## 1.2.3 Notes sur le bilan actif

### 1.2.3.1 Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont les suivants.

Valeurs Brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
- Frais recherche et développement	35 713	2 117	-184	37 646
- Concessions, brevets, etc.	688		-2	686
- Fonds commercial	8 356			8 356
<b>Immobilisations corporelles</b>	1 641	183	-751	1 073
Participations	0			0
Autres Immobilisations financières	294	21		315
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>46 692</b>	<b>2 321</b>	<b>-937</b>	<b>48 076</b>

Amortissements, provisions	A l'ouverture	Dotation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	35 834	2 330	-186	37 979
Immobilisations corporelles	1 529	82	-751	860
Immobilisations financières	0			0
<b>TOTAL AMORTISSEMENTS</b>	<b>37 363</b>	<b>2 412</b>	<b>-937</b>	<b>38 839</b>

<b>TOTAL VALEURS NETTES</b>	<b>9 329</b>			<b>9 237</b>
-----------------------------	--------------	--	--	--------------

### Frais de recherche et de développement

Ces frais sont constitués des salaires et charges sur salaires imputés sur les logiciels développés par la société.

Les frais de recherche et développement sont liés aux investissements sur les produits des gammes :

- Coheris CRM (gamme de logiciels dans le domaine du CRM orientés service client et Marketing),
- Coheris Nomad (gamme de logiciels de gestion de forces de vente et merchandising),
- Coheris Liberty (gamme de logiciels de Business Intelligence)
- Coheris SPAD (gamme de logiciels de Datamining et Data Quality Management).

### **Concessions, brevets, licences, marques**

Il s'agit des droits d'utilisation des licences utilisées par la société.

### **Fonds commercial :**

Il est issu de la fusion des sociétés Coheris FDV, Coheris Harry et SPAD.

Aucune dépréciation n'est à constater au 31 décembre 2021. (Cf. 1.2.1.2 § Tests de dépréciation).

### **Immobilisations corporelles**

Il s'agit du mobilier, du matériel de bureau et des ordinateurs, du réseau et des aménagements.

### **Autres immobilisations financières**

Il s'agit de dépôts de garantie dans le cadre d'un contrat de tenue de marché géré par la société de bourse Gilbert Dupont (152 K€), ainsi que les dépôts de garantie relatifs aux locaux du siège de la société et des différents établissements (163 K€).

## 1.2.3.2 Actif circulant

### **Créances clients**

Clients et comptes rattachés, valeur nette : 7 743 K€.

L'échéancier des créances se présente comme suit :

	Total	Non échues	<2 mois	<12 mois	>12 mois
Créances clients brutes	6 450	5 691	516	233	10
Clients Douteux	44				44
FAE	1 340	1 340			
Dépréciations *	(92)	(54)			(38)
<b>Créances clients nettes</b>	<b>7 743</b>	<b>6 977</b>	<b>516</b>	<b>233</b>	<b>17</b>

Les provisions ont évolué de la manière suivante au cours de l'exercice :

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
<b>Provisions pour dépréciation des comptes clients</b>	95		3	92

Au 31 décembre 2021, il n'existe pas d'effet escompté non échu.

### **Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan**

Clients factures à établir, selon la méthode à l'avancement (Cf. 1.2.1.2) 1 340 K€

### **Autres créances**

Ce poste comprend :

	31/12/21	31/12/20
Personnel	19	16
État, IS et taxes sur le chiffre d'affaires	980	806
Fournisseurs débiteurs	2	26
Autres créances	8 439	4
<b>TOTAL</b>	<b>9 440</b>	<b>852</b>

La rubrique Etat IS intègre notamment la créance de Crédit Impôt Recherche et Crédit Impôt Innovation de l'exercice 2021 pour un montant de 601 K€ dont le remboursement devrait intervenir au plus tard sur l'exercice 2022.

Au cours du premier semestre 2021, il a été mis en place une convention de cash pooling avec ChapsVision. Le poste Autres créances augmente sous l'effet du cash pooling (transfert de disponibilités à autres créances pour 8 028 K€).

### Valeurs mobilières de placement

Néant.

### Charges constatées d'avance

Cette rubrique ne contient que des charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'entreprise.

## 1.2.4 Notes sur le bilan passif

### 1.2.4.1 Capital social et prime d'émission de fusion et d'apport

Au 31 décembre 2021, le capital de la société s'élève à 2 274 230 € correspondant à 5 685 575 actions.

Le tableau suivant présente la variation en 2020 des capitaux propres de la société.

	A fin 2020	Augmentation	Diminution	A fin 2021
Capital	2 274			2 274
Prime d'émission, de fusion et d'apport	11 652			11 652
Réserve légale	227			227
Autres réserves	425			425
Report à nouveau	(2 046)		(2 029)	(4 075)
Résultat	(2 029)	1 022	2 029	1 022
<b>Capitaux propres</b>	<b>10 503</b>	<b>1 022</b>	<b>0</b>	<b>11 525</b>

### 1.2.4.2 Provisions pour risques et charges

	A l'ouverture	Variation de périmètre	Dotation	Reprise		A la clôture
				Avec utilisation	Sans utilisation	
Provisions pour charges	0					0
Provision pour litiges	459		40	265	19	215
<b>Total</b>	<b>459</b>		<b>40</b>	<b>265</b>	<b>19</b>	<b>215</b>

A la connaissance de la société, les litiges connus ne nécessitent pas de provisionnement supplémentaire dans les comptes au 31/12/2021.

### 1.2.4.3 Échéance des dettes

	Montant brut	A 1 an au +	+ 1 an – 5 ans	A + de 5 ans
Établissements de crédit	2 357	24	2 333	
Dettes financières diverses	343	343		
Fournisseurs	1 022	1 022		
Dettes fiscales et sociales	7 397	7 397		
Autres dettes	418	418		
<b>TOTAL</b>	<b>11 537</b>	<b>9 204</b>	<b>2 333</b>	

En décembre 2020, Coheris a encaissé un Prêt Garanti par l'Etat pour un montant de 2 M€.

Les dettes financières diverses comprennent notamment 305 K€ de comptes bloqués de participation rémunérés au taux de 6%.

Par ailleurs, dans le cadre de sa participation au projet OFS (Open Food System), Coheris bénéficie d'avances remboursables sous conditions de revenus futurs. Compte tenu des éléments à la connaissance de la société, le remboursement ne devrait pas intervenir avant 2022. Au 31/12/2021, le montant reçu de Bpifrance au titre de ces avances est de 333 K€. En 2018, Coheris a contracté un emprunt pour financer des matériels informatiques pour un montant de 123 K€ (capital restant dû au 31/12/2021 : 5 K€) au taux fixe de 0,85 % sur une durée de 48 mois de remboursement.

#### 1.2.4.4 Charges à payer incluses dans les dettes d'exploitation

Fournisseurs (Factures non parvenues) : 514 K€ (327 K€ au 31/12/20)

Les dettes fiscales et sociales se décomposent comme suit :

	31/12/21	31/12/20
Congés payés et RTT	576	767
Organismes sociaux	3 673	1 705
Charges à payer organismes sociaux	659	633
Provisions primes et commissions	704	508
Réserve de Participation	15	15
Autres dettes sociales	41	22
TVA	1 574	1 225
Impôts et taxes divers à payer	155	120
<b>TOTAL</b>	<b>7 397</b>	<b>4 996</b>

#### 1.2.4.5 Produits constatés d'avance

Cette rubrique contient notamment les factures émises d'avance en fin d'année 2021 dans le cadre de contrats maintenance 2022 pour 4 795 K€ (cf. 1.2.1.2 § Chiffre d'affaires et produits constatés d'avance).

### 1.2.5 Notes sur le compte de résultat

#### 1.2.5.1 Ventilation du Chiffre d'affaires :

Le compte de résultat distingue :

	31/12/21	31/12/20
Licences internes	2 753	1 668
Maintenance	4 236	4 909
Services associés	4 587	4 414
Refacturations diverses <sup>(1)</sup>	820	410
<b>TOTAL</b>	<b>12 396</b>	<b>11 401</b>

<sup>(1)</sup> Il s'agit des refacturations à la maison mère et aux sociétés du groupe ChapsVision. Ces refacturations qui comprennent les frais de personnel et les loyers, ont eu lieu pour la première fois sur l'exercice 2020.

La ventilation du chiffre d'affaires s'établit comme suit par pays d'origine de facturation :

	31/12/21	31/12/20
France	12 396	11 401
<b>TOTAL</b>	<b>12 396</b>	<b>11 401</b>

### 1.2.5.2 Autres achats et charges externes

Ce poste s'élève à 3 399 K€ (2 896 K€ en 2020) et comprend pour 1 872 K€ (1 251 K€ en 2020) d'achat de sous-traitance.

Les autres postes d'achats sont :

	31/12/21	31/12/20
Entretien divers	125	148
Locations et charges liées	839	761
Assurances	47	46
Transports et déplacements, véhicules	65	71
Honoraires	175	299
Télécommunications	97	79
Publicité, communication	45	49
Divers	135	194
<b>TOTAL</b>	<b>1 527</b>	<b>1 646</b>

### 1.2.5.3 Salaires et traitements – effectifs de la société

Ce poste s'élève à 7 785 K€ (9 673 K€ en 2020).

L'effectif de la société Coheris au 31/12/2021 est de 75 collaborateurs (contre 102 au 31/12/2020), dont 4 directeurs, 67 cadres et 3 agents de maîtrise, employés. Coheris compte également 1 apprenti au 31/12/2021 (contre 1 au 31/12/2020).

Au cours de l'exercice, l'effectif salarié moyen a été de 78 collaborateurs (contre 109 au 31/12/2020).

### 1.2.5.4 Charges et produits financier

Le résultat financier est positif à 18 K€ (négatif à hauteur de 13 K€ en 2020).

Il comprend :

	31/12/21	31/12/20
Dotation/Reprise nette sur titres autocontrôlés		
Intérêts payés	(38)	(13)
Intérêts reçus	56	
Différences de change		
<b>TOTAL</b>	<b>18</b>	<b>(13)</b>

### 1.2.5.5 Charges et produits exceptionnels

Le résultat est négatif à -101 K€ contre -616 K€ en 2020.

Il comprend notamment :

	31/12/21	31/12/20
VNC		
Dotations et reprises exceptionnelles	244	(242)
Autres charges exceptionnelles	(360)	(374)
Autres produits exceptionnels	15	1
<b>TOTAL</b>	<b>(101)</b>	<b>(616)</b>

En 2020, les charges exceptionnelles intègrent principalement des coûts en lien avec des opérations de restructuration chez Coheris démarrées au cours du second semestre 2020.

En 2021, le résultat exceptionnel concerne essentiellement la finalisation des opérations de restructuration démarrées en 2020.

## 1.2.5.6 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt (1)	Résultat après impôt
Résultat courant	523		523
Résultat exceptionnel + CIR	499		499
<b>Total</b>	<b>1 022</b>		<b>1 022</b>

(1) Après retraitements fiscaux

La société a enregistré sur l'exercice d'un Crédit d'Impôt Recherche pour un montant de 601 K€ correspondant à ses travaux de recherche sur les développements éligibles au dispositif pour ses gammes de produits CRM, BI et Datamining.

## 1.2.5.7 Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

	31/12/21	31/12/20
Décalages temporaires	23	28
Déficits fiscaux reportables	14 448	14 879
<b>TOTAL</b>	<b>14 471</b>	<b>14 907</b>
IS A 25 %	3 612	4 173

## 1.2.6 Autres informations

## 1.2.6.1 Informations relatives aux parties liées

**Mandataire social dirigeant :**

Depuis de sa nomination en tant que Président Directeur Général de Coheris le 6 novembre 2019, Monsieur Olivier Dellenbach a renoncé à toute forme de rémunération au titre de ce mandat.

Président-Directeur Général	2021		2020	
	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés sur l'année calendaire	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés sur l'année calendaire
Rémunération fixe	0	0	0	0
Rémunération variable	0	0	0	0
Indemnité départ	0	0	0	0
Indemnité transactionnelle	0	0	0	0
Avantages en nature	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## Actions Gratuites de performance en cours d'attribution

Décision d'AGM	Date d'attribution	Nombre d'actions gratuites de performance	Juste valeur (à l'attribution)	Date d'attribution définitive	Délai de conservation
12 <sup>ème</sup> résolution AGM du 27/06/18	29/01/2019	71 000	108 630 €	29/01/2020	1 an à compter de l'attribution définitive

**Mandataires sociaux non dirigeant :**

En 2021, les montants bruts des jetons de présence versés aux Administrateurs au titre de l'exercice 2020 (en €) sont les suivants :

Jacques Behr	16 000
Gildas Mathurin	11 200
Beatrice Dellenbach	16 000
Laëtitia Beillard	17 000
<b>TOTAL</b>	<b>60 200</b>

**1.2.6.2 Actions gratuites sous conditions de performance**

Un plan d'Attribution d'Actions Gratuites de performance (AGA) a été mis en œuvre par le Conseil d'Administration conformément à la 12<sup>ème</sup> résolution approuvée lors de l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2018, résolution qui délègue tous pouvoirs au Conseil d'Administration, pour une durée de 24 mois, pour procéder à des attributions d'actions gratuites sous conditions de performance dans la limite de 170.000 actions soit environ 3 % du capital social. Ces attributions d'actions gratuites sous conditions de performance sont réalisées avec des actions émises et détenues par la société, sans dilution pour les actionnaires, au profit des mandataires sociaux et des salariés de la société membres du Comité de Direction.

Dans sa séance de 29 janvier 2019, le Conseil d'Administration, faisant usage de la délégation donnée par l'AGM du 27 juin 2019, a attribué à Mme Nathalie Rouvet Lazare, dans le cadre de son package de rémunération pour l'année 2019, un nombre total de 71.000 actions gratuites sous conditions de performance pouvant aller jusqu'à 116.000 actions gratuites en cas de surperformance sur l'exercice 2019.

Le Conseil d'Administration, lors de sa séance du 22 octobre 2019, a constaté que changement de contrôle constituait une exception à la condition de présence, conformément à l'article 3.2.2 e) du plan, et que dès lors les actions seraient livrées à l'issue des 1 an, que les bénéficiaires soient encore présents dans la société à cette date ou non. Ce sont 71.000 actions qui ont été attribuées définitivement au terme de la période d'acquisition à Mme Nathalie Rouvet Lazare, soit le 29 janvier 2020 pour une valeur de 153.360 € (cours du 29 janvier 2020 à 2,16 €). La période de conservation est d'une durée d'un an à compter du 29 janvier 2020.

Par ailleurs, en date du 27 mars 2019, une attribution de 44.004 actions gratuites sous conditions de performance a été décidée au profit de certains salariés, membres du Codir, non mandataires, faisant partie des 10 personnes les mieux rémunérées et au titre d'un dispositif de rétention. Le Conseil d'Administration, lors de sa séance du 22 octobre 2019, a constaté que changement de contrôle constituait une exception à la condition de présence, conformément à l'article 3.2.2 e) du plan, et que dès lors les actions seraient livrées à l'issue des 1 an, que les bénéficiaires soient encore présents dans la société à cette date ou non. Ce sont 44.004 actions qui ont été attribuées définitivement à ces salariés, membres du Codir, au terme de la période d'acquisition d'une durée d'un an et pour une valeur de 77.007 € (cours du 29 mars 2020 à 1,75 €). Ces actions seront ensuite cessibles au-delà d'un délai de conservation d'un an à partir de la date d'attribution définitive fixée au 27 mars 2020.

La juste valeur comptable de ces actions gratuites de performance (ci-après AGA) a été déterminée sur la base du nombre d'actions qui seront acquises et valorisées au cours de l'action au jour de la décision d'attribution. Cette juste valeur étant ensuite étalée comptablement dans les comptes sur la durée d'attribution définitive. Au titre de 2019, une charge de 160 K€ de juste valeur des AGA ainsi qu'une provision pour cotisations sociales de 37 K€ ont été comptabilisées. L'engagement total figurant au passif s'élève à 197 K€ dont 160 K€ en provisions pour risques et charges et 37 K€ en dettes sociales.

**1.2.6.3 Engagements hors bilan**

Les engagements relatifs aux départs en retraite ont été estimés à un montant de 978 K€ (940K€ en 2020).

**1.2.6.4 Litiges**

Les litiges ont fait l'objet de provisions en fonction du risque estimé.

A la connaissance de la société, il n'existe pas de litige dont le risque envisagé nécessiterait un provisionnement supplémentaire dans les comptes au 31/12/21.

## 1.2.6.5 Honoraires Commissaires aux Comptes

En milliers d'€uro	Audit Fiderec				Grant Thornton			
	Montants		%		Montants		%	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Certifications des comptes annuels	27,5	27,2	85%	84%	27,5	27,2	85%	84%
Services autres que la certification des comptes	5	5	15%	16%	5	5	15%	16%
<b>TOTAL</b>	<b>32,5</b>	<b>32,2</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>32,5</b>	<b>32,2</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>